

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES
COMMUNE DU ROVE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE

N°A 2024-64

*Objet : Autorisation de voirie 2025 – GAGNERAUD – entretien pluvial -
Suivi par : CDSPM GIMENES*

Le Maire de la Commune du ROVE,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2213-2, L.2213-3 et L.2213-4,
- **Vu** le Code de la Route réglementant la circulation notamment les articles L325-1 et R325-1 et suivants, **Vu** l'article R610-5 du Code Pénal,
- **Vu** la demande de la société GAGNERAUD,
- **Vu** le décret N° 2005-1148 du 06 novembre 2005,
- **Considérant** la nécessité de pouvoir occuper le domaine public en vue d'effectuer les petits travaux d'entretien du réseau pluvial (avaloirs, remplacement de tampons...) sur le territoire communal pour l'année 2025,
- **Considérant** que des véhicules PL et VL des entreprises prestataires doivent occuper le domaine public, sans fermeture de chaussé,

A R R E T E

ARTICLE I^{er}

La société GAGNERAUD est autorisée à circuler et à occuper le domaine public afin d'effectuer les travaux cités en objet sur le réseau pluvial.

ARTICLE II

Cette autorisation permanente est valable à partir du 01/01/2025 au 21/12/2025.

ARTICLE III

La signalisation nécessaire sera mise en place par la société intervenante de manière à prévenir les usagers de la route des travaux en cours.

ARTICLE IV

Les usagers devront se conformer à la signalisation en place ainsi qu'aux instructions qui pourraient leur être données par les agents chargés du service d'ordre.

Tous les véhicules en stationnement irrégulier ou gênant seront mis en fourrière.

ARTICLE V

Madame la Directrice Générale des Services,
Monsieur le responsable de la Police municipale de Police Municipale,
Monsieur le Commandant de Brigade de Carry-le-Rouet,
Monsieur le responsable du service local de la Communauté Urbaine de Marseille,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au ROVE, le 17 décembre 2024

Georges ROSSO
Maire du ROVE

Vice-président de la Métropole Aix-Marseille Provence

Chevalier de la Légion d'Honneur

